

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

15 MAI 2018

Séance d'ajournement de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis du 7 mai 2018 tenue le 15 mai à 18h30 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Présence : Mark Boucher, conseillère au poste # 1
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2
Sylvie Mercier, conseiller au poste # 3
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Absence : Guy Bernatchez, maire

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Dany Bergeron, maire suppléant.

Sont également présentes:
Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumont, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

111-05-2018 DEPOT DES ÉTATS FINANCIERS & RAPPORT DU VERIFICATEUR
Tel que prescrit par l'article 176.1 du Code municipal, l'avis public a été donné le 8^e jour de mai 2018.
Les états financiers 2017 et le rapport du vérificateur préparés en vertu de l'article 966.3 du Code municipal sont déposés par la secrétaire-trésorière.

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Mark Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'année financière 2017 soient adoptés tels que déposés.

Proposition adoptée

112-05-2018 PAERRL 2017 – ATTESTATION DE LA VERACITE DES FRAIS ENCOURUS
Considérant que le montant de l'aide financière reçue en 2017 dans le cadre du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)* de la part du MTMDET est de 16 821 \$;

Considérant que le total des frais encourus admissibles au PAERRL sont :

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)	
Dépenses relatives à l'entretien d'hiver	53 783 \$
Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver	89 752 \$
b) Dépenses d'investissement	<u>129 832 \$</u>
c) Total des frais encourus admissibles	273 367 \$
d) Description des dépenses d'investissement :	
Rétrocaveuse et camionnette de services	

Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis atteste de la véracité des frais encourus.

Proposition adoptée.

**113-05-2018 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 095-05-2018
1^{ÈRE} RUE OUEST – DESCRIPTION TECHNIQUE POUR ACQUISITION /
MRN & MDELCC**

Considérant que des informations en provenance de la firme Asselin & Asselin, mandataire du MRNF pour la révision cadastrale permettent d'envisager que la section en cause de la 1^{ère} Rue Ouest soit inscrite au plan de cadastre suite à la 2^e étape de révision en cours;

Sur proposition de Claude Bélanger,
Appuyé de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis abroge la résolution 095-05-2018.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

114-05-2018 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Stéphane Cleary appuyé de Claude Bélanger, la séance est levée à 19 heures.

Guy Bernatchez, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guy Bernatchez , maire